

# HEINRICH BOLL - TUNIS

---

FILIALE D'ASSOCIATION ETRANGERE

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE  
CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

**Mohamed Nadir FEKI**

---

*Expert comptable*

Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie  
Immeuble Zitouna, A 11 – Montplaisir -1073 - Tunis

Tel : 71 908.988 – Fax : 71 908.977 – email : mohamed.nadir.feki@topnet.tn  
M.F : 901740 V A P 000

Rapports du Commissaire Aux Comptes sur les Etats Financiers  
de l'exercice clos le 31 Décembre 2018

## **SOMMAIRE**

---

### **I- RAPPORTS**

- 1- Rapports de commissariat aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2018.

### **II- ETATS FINANCIERS**

- 1- Etat de la situation financière.
- 2- Etat des produits et des charges.
- 3- Etat des flux de trésorerie.
- 4- Notes aux états financiers.

**Mohamed Nadir FEKI**

Expert comptable

Immeuble Zitouna, A11 – Montplaisir - 1073 - Tunis

Membre de l'Ordre des Experts Comptable

Tél : 71 908 988 – Fax : 71 908 977 - email : mohamed.nadir.feki@topnet.tn

MF : 901740 V A P 000

**RAPPORTS DE COMMISSARIAT AUX COMPTES SUR LES  
ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

**Madame la Directrice de l'association Heinrich Boll - Tunis**

**I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS**

**Opinion**

- 1- En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'association Heinrich Boll - Tunis, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 Décembre 2018, l'état des produits et des charges et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.
- 2- Les états financiers ci-joints arrêtés au 31 Décembre 2018 font apparaître un total de la situation financière de D : 606.367, un excédent des produits sur les charges de l'exercice nul et une trésorerie positive de D : 249.337.
- 3- A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière l'association Heinrich Boll - Tunis au 31 Décembre 2018, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises Tunisiennes.

**Fondement de l'opinion**

- 4- Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers" du présent rapport.
- 5- Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

- 6- Nous estimons que les éléments probants obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

**Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

- 7- La direction de l'association est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire, pour la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.
- 8- Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son activité, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'activité et d'appliquer le principe comptable de "continuité de l'exploitation", sauf si la direction a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.
- 9- Il incombe à la direction de surveiller le processus d'information financière de l'association.

**Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

- 10- Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.
- 11- Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, à [www.oect.org.tn](http://www.oect.org.tn). Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

**II- RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

12- Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

**Efficacité du système de contrôle interne**

- 13- En application des normes professionnelles, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'association. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction de l'association.
- 14- Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction de l'association.

Tunis, le 24 Avril 2019

Mohamed Nadir FEKI  
Expert comptable  
Immeuble Zitouna, A 11 – Montplaisir  
1073 - Tunis



**Mohamed Nadir FEKI**  
*Expert Comptable*  
Zitouna Palace - A11 - Montplaisir - Tunis  
Tél: 71 908 988 - Fax: 71 908 977

**HEINRICH BOLL - TUNIS**

---

**Filiale d'Association Etrangère**

**ETATS FINANCIERS**  
**DE L'EXERCICE CLOS**  
**LE 31 DECEMBRE 2018**

*Etat de la situation financière*  
*Etat des produits et des charges*  
*Etat de Flux De Trésorerie*  
*Notes aux Etats Financiers*

## ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

(exprimé en dinars)

	Notes	31 Décembre 2018	31 Décembre 2017	Notes	31 Décembre 2018	31 Décembre 2017
<b>PASSIFS ET ACTIFS NETS</b>						
<b>PASSIFS</b>						
Liquidités et équivalents de liquidités	4	249 337	421 468	9	64 579	15 792
Autres actifs courants	5	177 036	30 210	10	79 976	4 602
Projets, créances sur les partenaires	6	18 172	15 847	11	82 663	91 198
				12	217 327	355 934
					444 545	467 525
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>						
<b>ACTIFS NETS</b>						
Immobilisations financières	7	20 000	20 000	13	161 821	49 978
Immobilisations corporelles	8	141 821	29 748		-	-
Immobilisations incorporelles	8	1	230			
<b>TOTAL DES ACTIFS NETS</b>						
					161 821	49 978
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>						
		606 367	517 503		606 367	517 503

## ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

(exprimé en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2018</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2017</u>
<b>PRODUITS</b>			
Autres apports	14	2 556 349	2 191 415
Quote part des apports inscrits au résultat	13	32 561	21 610
Autres gains	15	44	117
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>2 588 954</b>	<b>2 213 142</b>
<b>CHARGES</b>			
Charges directes des projets	16	1 938 488	1 773 823
Charges de personnel	17	409 941	269 081
Dotations aux amortissements	18	32 561	21 610
Autres charges courantes	19	207 964	148 627
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>2 588 954</b>	<b>2 213 142</b>
<b>EXCEDENT (DEFICIT) DES PRODUITS SUR LES CHARGES DE L'EXERCICE</b>		<b>-</b>	<b>-</b>

## ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

(exprimé en dinars).

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2018</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2017</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités courantes</b>			
Encaissement des autres apports	12	2 417 742	2 491 047
Décaissements des sommes versées aux partenaires des projets	20	( 1 192 853)	( 909 153)
Décaissements des sommes versées aux fournisseurs	21	( 1 014 565)	( 898 307)
Décaissements des sommes versées au personnel	22	( 382 456)	( 267 941)
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités courantes</b>		<u>( 172 132)</u>	<u>415 646</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	8	( 144 404)	( 3 737)
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		-	( 5 000)
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</b>		<u>( 144 404)</u>	<u>( 8 737)</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Encaissement des apports affectés à des immobilisations	13	144 404	8 737
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</b>		<u>144 404</u>	<u>8 737</u>
<b>Variation de trésorerie</b>		<u>( 172 132)</u>	<u>415 646</u>
Trésorerie au début de l'exercice	4	421 468	5 822
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4	249 337	421 468

## **LES NOTES DE PRESENTATION**

### **Note 1 : Présentation de l'association**

Heinrich Boll Stiftung - Tunis est une association étrangère implantée à Tunis en 2012 conformément au décret loi 2011-88 portant organisation des associations . Elle est la filiale de la fondation du même nom basée à Berlin en Allemagne. L'avis de constitution a été publié au journal officiel de la république tunisienne en date du 4 décembre 2012.

L'association œuvre à la promotion de la culture et des principes des droits de l'homme, des droits civils, de la protection de l'environnement et au développement des relations tuniso-allemande et des pays méditerranéens et du monde arabe.

L'association n'est pas soumise à l'impôt sur les bénéfices. Elle est assujetti partiel à la TVA.

## **REFERENTIEL COMPTABLE**

### **Note 2 : Déclaration de conformité**

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du système comptable des entreprises et plus particulièrement la norme comptable NCT 45 relative aux associations, aux partis politiques et aux autres organismes à but non lucratif.

Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant ou à la fin de la période ne comportent pas de dérogations significatives par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

### **Note 3 : Principes comptables appliqués**

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

Les méthodes comptables les plus significatives pour l'élaboration et la présentation des états financiers se résument comme suit :

#### **3.1 Unité monétaire**

Les états financiers sont établis en dinars tunisiens.

#### **3.2 Exercice comptable**

L'exercice comptable commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

#### **3.3 Changement de méthode de présentation des états financiers**

La méthode de présentation des états financiers a été modifiée conformément à la Norme Comptable NCT 45 relative aux associations, aux partis politiques et aux autres organismes à but non lucratif, applicable pour les exercices ouverts à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Selon les dispositions de cette norme, la présentation des chiffres comparatifs n'est pas obligatoire pour le premier exercice de son application. Toutefois, et afin d'augmenter la pertinence de l'information financière présentée au niveau des états financiers, il a été procédé à la présentation des données comparatives retraitées pour les besoins de comparaison.

### 3.4 Immobilisations

Seuls les éléments répondant aux critères de prise en compte d'un actif ont été immobilisés.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat augmenté des droits et taxes supportés et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties dès leur mise en service, suivant le système linéaire et sur la base des taux adoptés par la fondation mère basée à Berlin. Les éléments immobilisés dont le coût est inférieur à l'équivalent en dinars de 400 € sont amortis sur une année.

### 3.5 Apports affectés à des immobilisations

Les apports affectés à des immobilisations constituent la quote part des fonds transférés par Heinrich Böll - Berlin ayant servi au financement de l'acquisition d'immobilisations.

Les apports finançant des biens amortissables sont rapportées, aux résultats des exercices pendant lesquels sont constatées les charges d'amortissement relatives aux immobilisations financées, et ce proportionnellement à ces charges d'amortissement.

Les apports finançant des biens non amortissables (tels que les cautions au titre des loyers) sont maintenues au niveau des actifs nets, jusqu'à ce que leurs effets prennent fin.

### 3.6 Autres apports

Les autres apports sont les ressources octroyées gratuitement par Heinrich Böll - Berlin pour couvrir les charges inhérentes aux activités courantes de l'association. Elles sont rapportées au résultat de l'exercice à concurrence des charges engagées au cours du même exercice.

### 3.7 Heinrich Böll, apports reportés

Ce compte enregistre les opérations relatives aux ressources octroyées par Heinrich Böll - Berlin et affectées au financement de l'activité de l'association : frais de gestion, charges des projets et acquisition d'immobilisations.

Les transferts de fonds par Heinrich Böll - Berlin sont constatés, à leur encaissement, en tant que passifs au crédit du compte "Heinrich Böll, apports reportés". A la date de clôture, ce compte est débité par :

- \* Le crédit du compte de produit "autres apports" et ce à concurrence des charges engagées au cours de l'exercice.
- \* Le crédit du compte d'actifs nets "apports affectés à des immobilisations" et ce à concurrence des fonds ayant servi au financement de l'acquisition d'immobilisations au cours de l'exercice.

Ainsi, au niveau des états financiers, ce compte est présenté parmi les passifs et représente les fonds reçus et non encore consommés.